



VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE

PROVINCE DE QUÉBEC

## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AUX DISPOSITIONS DE LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME

Il est donné avis de ce qui suit :

Le conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, lors d'une séance ordinaire qui se tiendra au Centre Harpell, 60 rue St-Pierre, **le lundi 13 mars 2023 à 19h30**, statuera sur une demande de dérogation mineure pour le bâtiment suivant :

**Immeuble :** 16, rue Maple, portant le numéro de lot 1 556 743 du cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Montréal

**Nature et effet :**

- Demande de dérogation pour régulariser la véranda couverte en arrière déjà existante - empiètement dans la marge arrière (règlement de zonage numéro 533, article 4.9 - grille de zonage).

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal en se présentant à la séance ordinaire du conseil à la date et l'heure susmentionnées.

Toute personne désirant des spécifications d'ordre technique sur la présente demande peut communiquer avec M. Eric Janukavicius, inspecteur en bâtiments, à l'adresse [ejanukavicius@sadb.qc.ca](mailto:ejanukavicius@sadb.qc.ca).

Avis donné à Sainte-Anne-de-Bellevue, le 14 février 2023.

Martin Bonhomme

Greffier adjoint